



## CHARTE ENVIRONNEMENTALE D'EASYPARK SARL

EASYPARK SARL s'efforce au quotidien d'offrir à sa clientèle un service de qualité répondant à ses exigences. Aussi, dans ce cadre elle met tout en œuvre pour limiter l'impact sur l'environnement de son activité de valet-parking tout en respectant la réglementation environnementale applicable avec pour objectif double de réduire au maximum et de manière continue les émissions de gaz à effet de serre et préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

EASYPARK SARL s'efforce d'atteindre les meilleurs standards environnementaux notamment en matière de préservation des ressources naturelles, de consommations énergétiques et de gestion des déchets.

EASYPARK SARL adopte une démarche engagée et éco-responsable en favorisant :

- a. l'achat de véhicule d'entreprise 100% électrique,
- b. l'utilisation des transports publics pour tous déplacements,
- c. l'encouragement des collaborateurs à utiliser des moyens de transport non-polluants et favoriser entre eux le covoiturage pour le trajet domicile/travail,
- d. le tri et le recyclage des déchets,
- e. des achats écologiquement responsables pour le matériel et l'équipement requis,
- f. l'utilisation de produits biodégradables et emballages recyclables,
- g. la préservation de la ressource en eau dans le cadre de son activité,
- h. une sensibilisation active auprès de ses collaborateurs sur les moyens permettant de limiter leur impact environnemental.

En vertu de cet engagement EASYPARK SARL a notamment tout mis en œuvre pour disposer de parkings se trouvant le plus proche possible de l'Aéroport International de Genève et limiter ainsi la distance des déplacements entre ces deux points. Dans ce cadre, EASYPARK SARL organise les rotations de ses collaborateurs afin d'optimiser leurs déplacements et réduire ainsi l'empreinte carbone de l'entreprise.

Afin de limiter les émissions à effet de serre, EASYPARK SARL a sensibilisé et incité ses collaborateurs à une conduite éco-responsable étant mentionné qu'elle a instauré une charte de bonne conduite que ces derniers respectent en vue de limiter au quotidien l'impact de son activité sur l'environnement.

Aussi, les services offerts par EASYPARK SARL ne produisent aucun déchet, étant précisé que ceux collectés dans le cadre de son activité font l'objet d'un tri sélectif respectivement d'un recyclage.

Enfin, en vue de prévenir la pollution automobile, EASYPARK SARL met tout en œuvre pour favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable et également favoriser les véhicules électriques et assurer leur recharge durant leur gardiennage.